

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 mars 2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 MARS 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 16
Date de convocation	: 09 Mars 2022
Date d'affichage de la convocation	: 09 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Christian CHALLAMEL, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Natacha JACQUEMET, Steve CHALLAMEL, Caroline SEIGNEUR, Richard MELENDEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Sabine SOCQUET-CLERC, Christine BIBOLLET, Philippe LUX, Pascale DESCHODT, Florent MARQUET et Alain LIONS.

POUVOIRS :

- Monsieur Philippe LUX a donné pouvoir à Monsieur Christian CHALLAMEL
- Madame Pascale DESCHODT a donné pouvoir à Madame Fabienne PEDERIVA
- Monsieur Alain LIONS a donné pouvoir à Madame Caroline SEIGNEUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Steve CHALLAMEL a été désigné comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 15 février 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal, en ce début de séance, pour ajouter une délibération complémentaire à l'ordre du jour. L'objet de cette délibération concerne une demande de subvention auprès de Savoie-Biblio pour le financement de matériel et de mobilier pour l'aménagement de la future bibliothèque. Les différents devis ont été reçus ce jour, et la délibération sollicitant une subvention doit être prise avant le 30 mars 2022. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de la délibération.

Les points du jour donnant lieu à décision ont été adoptés après délibération par vote à main levée.

FINANCES – Approbation du COMPTE DE GESTION – BUDGET EAU dressé par le comptable - DEL 2022 013**Rapporteur** : Fabienne PEDERIVA**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. Le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- À l'unanimité,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par :
 - M. Pierre COUDURIER (pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021)
 - Mme Muriel MILANDRI (pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 mai 2021)
 - Mme Dominique ALVIN (pour la période du 1^{er} juin 2021 au 07 février 2022)

Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

L'excédent de fonctionnement constaté en 2021 est de **66 670,90 euros**.

L'excédent d'investissement constaté en 2021 est de **100 599,17 euros**.

Le rapporteur précise toutefois qu'il convient d'être prudent dans la lecture des excédents, principalement en investissement : en effet l'excédent constaté est complètement absorbé par le déficit des restes à réaliser, la facture des travaux réalisés aux Grandes Vernes n'ayant pas encore été payée : elle représente environ 95 000 euros.

L'actif de la commune (richesse patrimoniale) est de 2 474 210 euros pour 2 458 134 euros en 2021. Les amortissements sur le budget de l'eau sont une obligation et sont pratiqués chaque année (sur le budget communal seuls les amortissements de frais d'étude sont réalisés).

FINANCES – Approbation du compte Administratif BUDGET EAU 2021 - DEL 2022 014

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget EAU de la commune, et présente les écritures comptables votées et réalisées en 2021 :

RECETTES d'EXPLOITATION	Prévu	Réalisé
002 - Excédent d'exploitation reporté	57 959.37 €	57 959.37 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	10 714.39 €	7 120.94 €
70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services	321 000.00 €	310 516.32 €
74 – Subventions d'exploitation	60 000.00 €	60 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	100.00 €	14.64 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
78 – Reprises sur amort. Dépréciations & provisions	0.00 €	1 370.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	449 773.76 €	436 981.27 €

DÉPENSES d'EXPLOITATION	Prévu	Réalisé
011 – Charges à caractère général	64 650.00 €	49 933.00 €
012- Charges de personnel et assimilés	47 520.00 €	47 158.73 €
014 - Atténuation de produits	51 750.00 €	49 960.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	143 900.00 €	99 996.13 €
66 – Charges financières	2 225.23 €	2 225.23 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 €	598.70 €
042 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	60 706.21 €	60 706.21 €
68 - Dépréciations actifs circulants	2 400.00 €	1 773.00 €
022 - Dépenses imprévues	2 662.95 €	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement (autofinanc.)	72 959.37 €	0.00 €
TOTAUX	449 773.76 €	312 351.00 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
001 - Excédent d'investissement reporté	94 393.89 €	94 393.89 €
021 - Virement de la section d'exploitation	72 959.37 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	60 706.21 €	60 706.21 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	60 000.00 €	60 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	110 502.00 €	75 860.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	398 561.47 €	290 960.10 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
020 - Dépenses imprévues	5 000.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	10 714.39 €	7 120.94 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 751.88 €	10 751.88 €
20 - Immobilisations incorporelles	9 997.50 €	5 400.00 €
21 - Immobilisations corporelles	29 000.00 €	16 402.83 €
23 - Immobilisations en cours	333 097.70 €	56 291.39 €
TOTAUX	398 561.47 €	95 967.04 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Après avis de la commission des finances,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Fabienne PEDERIVA, première adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T.,

-Les dépenses de fonctionnement constatées sont de 312 351 euros en 2021 pour 327 902 euros en 2020.

-Les recettes de fonctionnement constatées sont de 379 021 euros en 2021 pour 406 164 euros en 2020.

La section de fonctionnement n'appelle pas de remarques particulières : le budget est maîtrisé, il reste très linéaire d'une année sur l'autre. La commune abonde le budget de l'eau d'une participation qui était de 80 000 euros en 2020, 60 000 euros en 2021. Il est prévu une participation de 60 000 euros pour le BP 2022.

-Les recettes d'investissement sont constituées pour les excédents n-1, l'affectation, les subventions et les amortissements. Elles n'appellent pas de remarques particulières.

-Les dépenses d'investissement réalisées représentent le remboursement des emprunts, les frais d'études et la réalisation de travaux : les Verveines, Létraz, le PUP et les Grandes Vernes.

Le rapporteur précise qu'il convient de rester prudents, le budget de l'eau étant limité il faut planifier les travaux à intervenir en ne retenant qu'une tranche bien définie par année.

FINANCES –BUDGET EAU - Affectation des résultats - DEL 2021 015

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Après adoption du Compte Administratif 2021, le rapporteur propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'exploitation et d'investissement de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat antérieur reporté	Excédent	57 959.37 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	66 670.90 €

RÉSULTAT DISPONIBLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION	124 630.27 €
---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	Excédent	94 393.89 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	100 599.17

EXCÈDENT DE CLÔTURE	194 993.06 €
----------------------------	---------------------

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement

Dépenses	108 413.07 €
Recettes	3 624 €

SOLDE DES RESTES À RÉALISER	104 789.07 €
------------------------------------	---------------------

En application des dispositions de la comptabilité M49, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
- Considérant les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2021,
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,

☞ **DÉCIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :**

→ Apurement du besoin de financement de la section d'investissement	
→ Constitution de réserves facultatives d'investissement	60 000,00 €
Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 1068	
→ Solde disponible conservé en section d'exploitation	64 630.27 €
Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002	

☞ **PRÉCISE** que le résultat d'investissement cumulé sera reporté en recettes d'investissement, au compte R001, pour un montant de **194 993.06€**.

Les résultats sont repris au budget primitif 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé des comptes de l'année dernière,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,

☞ **ADOpte** le **Compte Administratif 2021** du budget EAU (budget annexe), arrêté comme ci-dessus.

FINANCES – Budget primitif 2022 – Vote du BUDGET EAU - DEL 2022 016

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2022 ; le projet de budget reprend entre autres les résultats 2021 après vote du compte administratif, et peut se résumer de la manière suivante :

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	64 630.27 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	17 000.00 €
70 – Vente produits fabriqués, prestations de services	306 000.00 €
74 – Subventions d'exploitation participation budget principal	60 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	100.00 €
78 - Reprise sur amortissement	2 000.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	449 730.27 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	BP
011 – Charges à caractère général	70 550.27 €
012- Charges de personnel et assimilés	51 605.00 €
014 - Atténuation de produits	39 000.00 €
022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000.00 €
023 – Autofinancement complémentaire	78 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert (amortissements)	60 750.05 €
65 – Autres charges de gestion courante	140 744.95 €
66 – Charges financières	2 880.00 €
67 – Charges exceptionnelles	700.00 €
68 - Dotation dépréciations d'actifs	2 500.00 €
TOTAUX	449 730.27 €

RECETTES INVESTISSEMENT	BP
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)	194 993.06 €
021 - Virement de la section d'investissement	78 000.00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	60 750.05 €
10 - Apports, dotations et réserves	60 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	3 624.00 €
TOTAUX	397 367.11 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT	BP
020 - Dépenses imprévues	5 000.00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	17 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 660.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 567.50 €
21 - Immobilisations corporelles	38 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	317 139.61 €
TOTAUX	397 367.11 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu ce qui précède,
- Sur proposition du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,

ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2022 du service EAU

Le rapporteur précise que le budget primitif 2022 sera reconduit plus ou moins à l'identique de l'année 2021 : il n'appelle pas de remarques particulières.

En dépenses d'investissement, outre le remboursement des emprunts et les amortissements, seul un nouveau programme a été provisionné : la reprise de la colonne des Rasses pour 200 000 euros

FINANCES – Approbation du COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL dressé par le comptable - DEL 2022 017

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. Le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Pour mémoire : il est rappelé que les prévisions budgétaires inscrites au compte de gestion – section investissement – sont supérieures de 12 154 € aux prévisions inscrites au compte administratif de la même section (écriture d'ordre de section à section).
Pour mémoire : il est rappelé que les prévisions budgétaires inscrites au compte de gestion – section fonctionnement – sont supérieures de 16 066.33 € aux prévisions inscrites au compte administratif de la même section (écriture d'ordre de section à section).
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- À l'unanimité,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par :
 - M. Pierre COUDURIER (pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021)
 - Mme Muriel MILANDRI (pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 mai 2021)
 - Mme Dominique ALVIN (pour la période du 1^{er} juin 2021 au 07 février 2022)

Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le rapporteur explique que le compte de gestion est le document comptable établi par le Trésor Public. Ce document retrace toutes les écritures comptables passées par la commune tant en dépenses qu'en recettes. Les montants enregistrés dans le compte de gestion doivent être égaux, au centime, aux écritures enregistrées par la commune dans son compte administratif, tant en prévisions qu'en réalisations. Cette vérification ayant été faite, le compte de gestion peut être examiné.

L'excédent de fonctionnement constaté en 2021 est de 590 801,87 euros

L'excédent d'investissement constaté en 2021 est de 97 910,62 euros

Le rapporteur précise par ailleurs que le compte de gestion permet de connaître l'état patrimonial de la commune ; ainsi l'actif de la commune passe de 21 815 150 euros en 2020 à 22 867 440 euros en 2021 (acquisition de murs, de terrains, de matériel, de véhicules), alors que son passif passe de 1 247 502 euros en 2020 à 1 082 202 en 2021. Le passif est essentiellement constitué par les dettes (emprunts) de la commune.

L'actif circulant, c'est-à-dire le solde de trésorerie est de 2 559 380 euros.

À partir de ces informations, on peut en déduire que la situation financière et patrimoniale de la commune est saine.

FINANCES – Approbation du compte Administratif BUDGET PRINCIPAL 2021 - DEL 2022 018

Rapporteur : Fabienne PEDERIVA

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget PRINCIPAL de la commune, et présente les écritures comptables votées et réalisées en 2021 :

Pour mémoire :

- Il est rappelé que les prévisions budgétaires inscrites au compte administratif – section investissement – sont inférieures de 12 154 € aux prévisions inscrites au compte de gestion de la même section (écriture d'ordre de section à section).

- Il est rappelé que les prévisions budgétaires inscrites au compte administratif – section fonctionnement – sont inférieures de 16 066.33 € aux prévisions inscrites au compte de gestion de la même section (écriture d'ordre de section à section).

RECETTES de FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
002 - Excédent de fonctionnement reporté	305 138.48 €	305 138.48 €
013 – Atténuations de charges	10 000.00 €	28 728.31 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0.00 €	12 154.00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	126 760.00 €	174 182.92 €
73 – Impôts et taxes	1 723 731.00 €	1 966 990.06 €
74 – Dotations, subventions et participations	199 320.00 €	211 247.96 €
75 – Autres produits de gestion courante	7 000.00 €	16 408.65 €
77 – Produits exceptionnels	10 000.00 €	3 912.33 €
TOTAUX	2 381 949.48 €	2 718 762.71 €

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
011 – Charges à caractère général	676 400.00 €	602 500.29 €
012- Charges de personnel et assimilés	720 000.00 €	721 274.31 €
014 – Atténuations de produits (reversement fiscalité)	190 000.00 €	175 312.00 €
022 - Dépenses imprévues	15 000.00 €	0.00 €
023 - Virement pour section d'investissement	431 354.88 €	0.00 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	24 241.60 €	40 307.93 €
65 – Autres charges de gestion courante	289 953.00 €	260 678.72 €
66 – Charges financières	22 000.00 €	19 663.79 €
67 – Charges exceptionnelles	13 000.00 €	3 085.32 €
TOTAUX	2 381 949.48 €	1 822 822.36 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
001 - Excédent d'investissement reporté	1 364 970.94 €	1 364 970.94 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	431 354.88 €	0.00 €
024 - Produits de cessions	17 000.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	24 241.60 €	40 307.93 €
041 - Opérations patrimoniales	3 566.40 €	3 566.40 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	920 000.00 €	998 158.96 €
13 - Subventions d'investissement	520 325.22 €	247 090.24 €
23 - Immobilisations en cours	50 000.00 €	
TOTAUX	3 331 459.04 €	2 654 094.47 €

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
020 - Dépenses imprévues	20 000.00 €	0.00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0.00	12 154.00 €
041 - Opérations patrimoniales	3 566.40 €	3 566.40 €
10 - Dotations, fonds divers	20 000.00 e	1 128.11 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	84 000.00 €	81 765.27 €
20 - Immobilisations incorporelles	74 979.03€	32 851.75 €
21 - Immobilisations corporelles	559 819.63 €	453 814.33 €
23 - Immobilisations en cours	2 569 093.98 €	605 933.05 €
TOTAUX	3 331 459.04	1 191 212.91 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Fabienne PEDERIVA, première adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T.,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé des comptes 2021,
- Considérant le rapport ci-dessus et après en avoir délibéré,
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget PRINCIPAL, tel qu'arrêté ci-dessus

Le rapporteur expose que le compte administratif 2021 est identique dans ses résultats au compte de gestion précédemment approuvé, établi par le Trésor Public.

Une présentation rapide des divers comptes permet de constater :

Les dépenses de fonctionnement passent de 1 681 857 euros en 2020 à 1 822 822 euros en 2021 soit une progression de 140 965 euros qui s'explique :

- Augmentation du compte 011 de 80 000 euros répartis pour + 40 000 euros en alimentation (en 2020 la cantine n'avait pas assuré de repas cause Covid) ; + 23 000 euros en frais d'honoraires (frais liés aux divers contentieux PLU) ; + 10 000 euros pour les frais de nettoyage des locaux (frais supplémentaires liés aux déplacements des enfants cause Covid) ; + 10 000 euros sur l'entretien de la voirie.
- Augmentation du compte 012 de 60 000 euros répartis pour + 10 000 euros en frais de personnel extérieur (recours à l'intérim et aux sociétés de nettoyage) ; + 30 000 euros pour le personnel titulaire ; + 10 000 euros pour les caisses de retraite ; + 6 000 euros pour les frais assurance du personnel
- Augmentation du compte 65 de 10 000 euros : le montant des subventions versées a été régularisé en 2021, sachant qu'en 2020 aucune subvention n'avait été versée aux associations.

Les recettes de fonctionnement passent de 2 306 732 euros en 2020 à 2 41 624 euros en 2021 soit une progression de 110 000 euros qui s'explique :

- Augmentation du compte 70 de 30 000 euros représentant les facturations cantine et garderie (les enfants sont de retour à l'école après une année 2020 difficile)
- Augmentation du compte 73 de 80 000 euros représentant les recettes liées à la fiscalité.

Un constat s'impose : les dépenses ont progressées plus vite que les recettes.

Les dépenses d'investissement sont constituées pour leur plus grande partie par le solde du marché lié au Plan Partenarial Urbain (total des dépenses hors subventions et participations 1 600 000 euros) ; l'achat des locaux de la nouvelle bibliothèque pour 360 000 euros ; les frais liés à la réalisation du PLU pour 22 170 euros ; l'achat d'un véhicule pour 26 854 euros ; l'acquisition de matériel informatique pour 25 112 euros (écoles et marie).

Par ailleurs la commune a dépensé 280 000 euros pour le city stade et ses aménagements ; 150 000 euros pour la signalétique et la voie verte du PUP ; 60 000 euros pour l'entretien de voiries diverses et 15 000 euros pour les aires de jeux situés en centre village.

Les recettes d'investissement sont constituées par les reprises d'excédents des exercices antérieurs et les subventions et participations versées.

Durant le vote le Maire quitte la salle

FINANCES –BUDGET PRINCIPAL 2021 - Affectation des résultats - DEL 2022 019

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de M. REVENAZ Serge, Maire :

- Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2021 a été approuvé par le conseil municipal aujourd'hui même,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

→ **Section de fonctionnement :**

Rappel Résultat 2020	Rappel affectation Résultat 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé à fin 2021
1 005 138.48€	700 000.00 €	305 138.48 €	590 801.87 €
			305 138.48 €
			895 940.35 €

→ **Section d'investissement :**

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2021	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Besoin de financement
1 462 881.56 €	270 107 €	143 995.22 €	- €

- Considérant qu'en application des dispositions de la comptabilité M14, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation,
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,

☞ **DÉCIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :**

→ **Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (c/1068) 0,00 €**
 → **Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 600 000,00 €**

Le crédit total donnera lieu à titre de recettes, compte R 1068

→ **Reprise des soldes disponibles (seront inscrits au budget primitif 2021)**

- Excédent de fonctionnement reporté **295 940.35 €**

Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002

- Excédent d'investissement reporté **1 462 881.56 €**

Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 001

Le rapporteur expose que l'affectation de résultat consiste à « prendre une part » des résultats excédentaires de fonctionnement et de les transférer en recettes d'investissement au compte 1068. Cela permet de financer les investissements à venir et qui seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune. Un retour de l'affectation de l'investissement vers le fonctionnement ne sera plus possible ultérieurement.

FINANCES – Budget primitif 2022 – Vote du BUDGET PRINCIPAL DEL 2022 020**Rapporteur** : M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2022 ; le projet de budget reprend entre autres les résultats 2021 après vote du compte administratif, et peut se résumer de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 601 900 €	2 601 900 €
Section d'investissement	3 043 248.56 €	3 043 248.56 €
<i>Crédits reportés</i>	143 995.22€	270 107 €
<i>Nouveaux crédits</i>	2 899 253.34 €	2 773 141.56€
TOTAUX	5 645 148.56€	5 645 148.5 6€

RECETTES de FONCTIONNEMENT		BP
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		295 940.35 €
013 – Atténuations de charges		25 000.00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses		186 659.65 €
73 – Impôts et taxes		1 883 500.00 €
74 – Dotations, subventions et participations		190 800.00 €
75 – Autres produits de gestion courante		14 000.00 €
77 – Produits exceptionnels		6 000.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 601 900.00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP
011 – Charges à caractère général		752 300.00 €
012- Charges de personnel et assimilés		816 100.00 €
014 – Atténuations de produits (reversement fiscalité)		180 800.00 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)		40 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante		275 700.00 €
66 – Charges financières		23 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles		4 000.00 €
022 – Charges imprévues (fonctionnement)		10 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement		500 000.00 €
TOTAUX		2 601 900.00 €
RECETTES INVESTISSEMENT		BP
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)		1 462 881.56 €
021 - Virement de la section d'investissement		500 000.00 €
024 - Cessions d'immobilisations		0.00 €
040 - Opérations d'ordre (amortissements)		26 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales		4 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		780 260.00 €
13 - Subventions d'investissement		270 107.00 €
TOTAUX		3 043 248.56 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	
	BP
020 - Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	5 000.00 €
10 - Reversement taxes d'aménagement	5 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	85 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	57 472.00 €
21 - Immobilisations corporelles	665 730.96 €
23 - Immobilisations en cours	2 215 045.60 €
TOTAUX	3 043 248.56 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu ce qui précède,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,
- **APPROUVE les crédits inscrits au budget principal pour l'exercice 2022, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.**

Le rapporteur insiste sur le comportement de prudence qu'il convient d'adopter. Les recettes de fonctionnement doivent être évaluées au plus juste : on ne comptabilise que ce qui est certain. Les dépenses de fonctionnement quant à elles doivent tenir compte du contexte économique : risques d'inflation, aléas économiques et prises en compte des évènements pouvant intervenir dans le courant de l'année.

- Les recettes de fonctionnement sont :

BP 2021 2 381 950 euros
 CA 2021 2 718 780 euros
 BP 2022 2 601 900 euros

La plus grosse part des recettes de fonctionnement est constituée par la fiscalité. À ce jour nous n'avons pas reçu les États 1259 des services préfectoraux permettant de définir nos nouveaux taux de fiscalité.

- Les dépenses de fonctionnement sont :

Le compte 011 regroupe les charges à caractère général.

CA 2021 602 500 euros
 BP 2022 752 300 euros

Sur ce compte les services municipaux ont anticipé une progression de l'ordre de 25% afin de couvrir les hausses déjà annoncées du prix de l'énergie (combustibles-électricité), des carburants et des frais d'alimentation.

Le compte 012 charges de personnel et frais assimilés a pris en compte une hausse de 15%

CA 2021 721 274 euros
 BP 2022 816 100 euros

Cette hausse vise à couvrir l'augmentation des cotisations sur salaires : URSSAF, retraite et recours à du personnel extérieur : entretien des locaux, recours à l'intérim en cas d'absence de personnel.

Nous enregistrons également une augmentation de l'autofinancement qui passe de 455 600 euros en 2021 à 500 000 euros pour cette année.

- Les recettes d'investissement reprennent l'autofinancement de 500 000 euros, les excédents cumulés pour 1 462 881 euros, l'affectation de résultat précédemment votée pour 600 000 euros, le FCTVA et les subventions diverses. Il est à noter qu'à ce jour nous sommes en difficulté pour obtenir des subventions (les contraintes de délais, de conditions et le montage des dossiers sont de plus en plus compliqués).

- **Les dépenses d'investissement** pour un montant total de 3 043 248,56 euros sont constituées de :
 - Remboursement de la dette pour 85 000 euros
 - Etudes, frais de documents et recherche pour 30 000 euros
 - Achat de terrains (en face de la mairie) pour 320 000 euros
 - Aménagement de la bibliothèque pour 110 000 euros
 - Travaux au cimetière pour 60 000 euros (columbarium + reprise murs)
 - Acquisition de matériel et mobilier pour 70 000 euros (véhicule, écoles, techniques)
 - Construction de la halle couverte pour 900 000 euros
 - Travaux de rénovation appartement Gypaètes pour 100 000 euros
 - Première tranche de la Maison de la Santé pour 400 000 euros
 - Travaux école de Vervex programme ACTEE pour 260 000 euros
 - Les travaux de voirie, réseaux, pluvial et divers représentent plus de 600 000 euros

Ce sont les grandes lignes des investissements prévus pour 2022 auxquelles la commune devra faire face. L'ensemble de ces travaux sont aujourd'hui réalisables sans recours à l'emprunt.

Le rapporteur précise toutefois que la commune commence à consulter les organismes financiers ; il conviendrait de profiter des taux encore très bas sachant que la construction de la Maison de la Santé se situerait aux environs de 2 millions d'euros HT.

INTERCOMMUNALITÉ – Convention de mutualisation, service instruction du droit des sols - DEL 2022 021

Rapporteur : M. Le Maire

Dans le cadre du service mutualisé assuré par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) pour l'urbanisme, il convient de procéder à la mise à jour de la convention passée entre la CCPMB et les Communes des Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, et Praz-sur-Arly.

Ce service commun répond aux besoins des collectivités concernées. Il permet l'instruction des dossiers du droit des sols (urbanisme), mutualisant ainsi sa gestion et son organisation, dans des conditions techniques et financières satisfaisantes.

La convention aujourd'hui proposée définit les modalités de mutualisation des agents et la répartition des charges financières entre les quatre communes concernées.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu les explications ci-dessus,
- Vu les dispositions des articles L5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L5211-4-2 du CGCT,
- Vu le projet de convention ci-annexé,
- À l'unanimité,
- APPROUVE la convention de mutualisation du pôle urbanisme,
- AUTORISE M. Le Maire à signer le document proposé, ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE SERVICE INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC - DEL 2022 022

Rapporteur : M. Le Maire

Depuis la création du pôle urbanisme de la CCPMB, le service mutualisé d’instruction du droit des sols pour les communes des Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, et Praz-sur-Arly est basé dans des locaux situés au sein de la mairie de Domancy.

La commune des Contamines-Montjoie a fait part de son intention de rejoindre le service mutualisé d’urbanisme.

Les frais engendrés par l’entretien et l’utilisation de ces locaux sont facturés par la Commune de DOMANCY à la CCPMB, avant d’être répartis entre les 5 communes adhérentes au service comme le prévoit la convention de mutualisation.

Il convient de réviser les termes de cette mise à disposition de locaux entre la mairie de Domancy et la CCPMB via une convention, dont le projet est présenté en annexe.

La présente convention est conclue à partir du 1er avril 2022 jusqu’au 31 décembre 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu les dispositions des articles L5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Après en avoir délibéré,
- À l’unanimité,
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux pour le pôle urbanisme et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- **CHARGE** M. Le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable se rapportant à ce sujet, et plus généralement à faire le nécessaire

RESSOURCES HUMAINES – Création d’un emploi saisonnier - DEL 2022 023

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité durant la période estivale ;

Exposé

Le rapporteur indique aux membres de l’assemblée qu’aux termes de l’article 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité (3,2°) pour une durée maximale de 6 mois, sur une période de 12 mois consécutives.

Le CONSEIL MUNICIPAL, l'exposé du rapporteur entendu et à l'unanimité, **DÉCIDE** :

1. De **CRÉER** un poste à temps complet

Service	Grade	Période
Administratif	Adjoint administratif	01.05.2022 au 31.10.2022

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face aux besoins saisonniers d'activité,
3. **D'INDIQUER** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE– RECHERCHE DE FINANCEMENT - DEL 2022 024

Rapporteur : Fabienne PEDERIVA

Vu la délibération n° 2021 001 en date du 02 février 2021 approuvant l'acquisition de 3 locaux dont 2 contigus situés sur la parcelle A 3072, à l'adresse 320 Route de Létraz.

Monsieur le Maire propose que ces 3 locaux soient réaménagés afin de permettre l'installation de la bibliothèque, actuellement hébergée dans le bâtiment de la Tour Carrée.

Le montant de l'équipement mobilier est de 26 538.31 € TTC. Une aide financière peut être sollicitée auprès de Savoie-Biblio.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,
- **APPROUVE** l'acquisition de mobilier pour l'installation de la bibliothèque
- **AUTORISE M. Le Maire** à solliciter toutes les subventions auxquelles la commune de DOMANCY peut prétendre,
- **CHARGE M. Le Maire du suivi administratif et financier de ce dossier.**

QUESTIONS À L'ÉTUDE

Le partenariat avec la commune de Barr : plusieurs élus souhaitent que les relations entre les deux communes soient définies de façon plus explicite. Madame Caroline SEIGNEUR fait noter qu'une provision au budget 2022 de 15k€ est allouée à ce partenariat avec BARR.

Présentation du PEDT : avis favorable (11 voix pour – vote à main levée) pour la mise en place de ce nouveau service. Plusieurs élus souhaitent une étude plus approfondie notamment en ce qui concerne le coût et l'organisation du service.

Présentation du projet de construction de la nouvelle halle et des aménagements paysagers s'y rapportant. Monsieur Philippe PERNAT fait noter que le stabilisé n'est pas adapté au déneigement, le béton désactivé est plus adapté à ces conditions. Idem pour les places de parking.

Madame Caroline SEIGNEUR demande de travailler les passages (allées de circulation).

Madame Marie-Paule MOULIN demande la possibilité de travailler sur la possibilité de fermer avec du verre entre les 2 pans de toiture.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2022 013 à 2022 024 est levée à 21 heures 30 minutes.

SÉANCE DU 16 mars 2022 - FEUILLET DE CLÔTURE

N°	Domaine	Sujet
013	FINANCES	Budget EAU – Approbation du compte de gestion
014	FINANCES	Budget EAU – Approbation du compte administratif 2021
015	FINANCES	Budget EAU – Affectation des résultats
016	FINANCES	Budget EAU – Vote du budget primitif 2022
017	FINANCES	Budget Commune – Approbation du compte de gestion
018	FINANCES	Budget Commune – Approbation du compte administratif 2021

019	FINANCES	Budget Commune – Affectation des résultats
020	FINANCES	Budget Commune – Vote du budget primitif 2022
021	INTERCOMMUNALITÉ	Convention de mutualisation, service instruction du droit des sols
022	INTERCOMMUNALITÉ	Convention de mise à disposition des locaux pour le service instruction du droit des sols
023	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un emploi saisonnier
024	FINANCES	Programme bibliothèque – Acquisition de mobilier – recherche de financement